



# Banque Attijari de Tunisie Attijari-Bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 de dinars  
Registre de commerce du greffe du Tribunal de première instance de Tunis n° B 140811997  
Matricule fiscal n° 121J.P.M 000  
Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20/04/2018

L'an Deux Mille Dix Huit,

Le Vendredi 20 Avril, à 10H00 du matin,

Au siège social de la Banque Attijari de Tunisie

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leurs noms qu'en leurs qualités de mandataires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Moncef CHAFFAR, assure la présidence de la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration,
- Monsieur M'zoughi M'ZABI et Madame Zohra DRISS BOUSLAMA, sont désignés comme scrutateurs,
- Monsieur Mohsen BOUZID, assure les fonctions de secrétaire de la séance.

Monsieur Ahmed BELAIFA représentant le cabinet **MTBF – Price Waterhouse Coopers** et Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF Représentant le cabinet **E.C.C MAZARS**, les deux commissaires aux comptes de la Banque Attijari de Tunisie étaient également présents.

Le tout conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la Banque.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents à l'Assemblée et constate, après vérification de la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent **33.939.631** Actions et droits de vote sur **39.748.290** actions, soit **85,38 %** du capital social, l'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président, met à la disposition des actionnaires :

- Une copie en langue arabe et une copie en langue française de l'avis de convocation publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le n°40/2018 en date du 03/04/2018.
- Une copie en langue française du journal " La Presse " du 05/04/2018 ainsi qu'une copie en langue arabe du journal " Echourouk " du 05/04/2018.
- Une copie de l'avis de convocation déposé au Conseil du Marché Financier sous le n° 5583 en date du 06/04/2018
- Une copie de l'avis de convocation déposé à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 06/04/2018,
- La Feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des Statuts de la Banque.

Il met également à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Le rapport de gestion et le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration,
- Le rapport des Co-commissaires aux comptes,
- Le projet des résolutions.

Etant précisé que ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires de la Banque conformément aux délais légaux et statutaires et durant l'horaire du travail.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
3. Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration , des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
6. Approbation des rémunérations des Administrateurs ;
7. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
8. Désignation et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Après discussion et échange d'avis, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017, approuve les conventions mentionnées.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 129.751.624 dinars (cent vingt-neuf millions sept cent cinquante et un mille six cent vingt-quatre dinars), et décide de l'affecter comme suit :

	(Montant en Dinars)
BENEFICE DE L'EXERCICE	129.751.624
REPORT A NOUVEAU	36.146.572
RESULTAT A REPARTIR	165.898.196
RESERVES LEGALES	0.000
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50.000.000
DIVIDENDES	47.697.948
REPORT A NOUVEAU	68.200.248

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes 1,200 dinars (un dinar 200 millimes) par action qui seront payées le 08 Mai 2018 et délègue au conseil d'administration les pouvoirs de fixer les modalités du paiement des dividendes.  
**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 150 mille Dinars (cent cinquante mille dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2017.

Les membres des comités réglementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (cent mille dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2017.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2<sup>ème</sup> mandat du commissaire aux comptes, le cabinet ECC-MAZARS, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le **Cabinet Ernst & Young**, représenté par **Monsieur Noureddine HAJJI**, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

### HUITIEME RESOLUTION

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent conseil d'administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédits, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide:

#### A- De renouveler les mandats de messieurs:

- M. Moncef CHAFFAR, Président du Conseil d'Administration,
- M. Mohamed EL KETTANI,
- M. Boubker JAI,
- Mme Zohra DRISS BOUSLAMA,
- M. M'zoughi M'ZABI,

- M. José REIG ECHEVESTE,
- M. Mohamed HAJJOUJI, Administrateur Indépendant pour son second mandat,
- M. Talal EL BELLAJ,
- M. Jamal AHIZOUNE.

**B- De désigner :**

- Monsieur **Boubaker MEHRI** en remplacement de M. Mohamed Ali BAKIR, en sa qualité d'administrateur représentant des petits porteurs.
- Monsieur **Ali KADIRI**, en remplacement de M. Edouard ESPARBES, En sa qualité d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration.
- Et Monsieur **Ahmed Ismaïl DOURI**, en sa qualité d'administrateur représentant permanent d'Andalucarthage.

Les administrateurs nommés, sont élus pour une durée de trois (03) années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

Le Président  
M. Moncef CHAFFAR



Le Premier Scrutateur  
M. M'zoughi M'zabi



Le Second Scrutateur  
Mme. Zohra DRISS SLEMA



Le Secrétaire de la séance  
M. Mohsen BOUZID



Enregistré à la Recette des Finances  
Cité Mahrajène - 1002 TUNIS  
Le: ..... / ..... / .....  
Quittance N° 39 825  
Enregistrement N° 1 880 260 8  
Reçu La Somme de: 5000  
.....

Le Receveur





## **Banque Attijari de Tunisie** **Attijari Bank**

Société anonyme au capital de 198.741.450 de dinars  
Registre de commerce du greffe du Tribunal de première instance de Tunis n° B 140811997  
Matricule fiscal n° 121J.P.M 000  
Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20/04/2018**

L'an deux Mille Dix Huit,

Le vendredi, 20 Avril à 11h30 du matin.

Au siège social de la Banque Attijari de Tunisie

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank (ci-après la Banque) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Ils ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée a procédé ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Moncef CHAFFAR, assure la présidence de la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur M'zoughi M'ZABI et Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA, sont désignés comme scrutateurs.
- Monsieur Mohsen BOUZID, assure les fonctions de Secrétaire de la séance.

Le tout conformément aux statuts.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents à l'Assemblée et constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent **33.939.631** actions et droits de vote sur **39.748.290** d'actions soit **85,38 %** Du capital social, l'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Monsieur **Ahmed BELAIFA** représentant le cabinet **MTBF – Price Waterhouse Coopers** et Monsieur **Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF** représentant le cabinet **E.C.C MAZARS**, les deux commissaires aux comptes de la Banque Attijari de Tunisie étaient également présents.

Le tout conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la Banque.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie en langue arabe et une copie en langue française de l'avis de convocation publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le n°40/2018 en date du 03/04/2018.

- Une copie en langue française du journal " La Presse " du 05/04/2018 ainsi qu'une copie en langue arabe du journal " Echourouk " du 05/04/2018.
- Une copie de l'avis de convocation déposé au Conseil du Marché Financier sous le n° 5583 en date du 06/04/2018
- Une copie de l'avis de convocation déposé à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 06/04/2018,
- La Feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des Statuts de la Banque.

Il met également à la disposition des actionnaires le document suivant :

- Le projet des résolutions.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la banque par incorporation des réserves ;
2. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration ;
3. Modification des statuts de la banque ;
4. Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur le Président donne suite à la lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration.

Puis il déclare la discussion ouverte.

Après discussions et échange de vues, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

#### Première Résolution :

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, décide d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter **de 198.741.450 à 203.709.985** de Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital est réalisée par la création de **993.707** actions nouvelles, de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions, portant jouissance le premier janvier 2018, à raison de **1** (une) action nouvelle pour **40** (quarante) anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari bank en vue de leur annulation.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

## Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne pouvoir au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de l'augmentation.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

## Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts :  
« Le capital social est fixé à la somme de **203.709.985** dinars divisé en **40.741.997** actions nominatives de cinq (05) dinars chacune, toutes entièrement libérées à la souscription, se détaillant comme suit :

Du point 1 au point 21 : Demeurent inchangés

**Ajout d'un nouveau point n° 22 :** « 993.707 actions nominatives de 5 dinars chacune représentant l'augmentation de capital par incorporation des résultats reportés, décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2018 et sur proposition du Conseil d'Administration du 09/02/2018 ».

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

## Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

Le Président  
M. Moncef CHAFFAR



Le Premier Scrutateur  
M. M'zoughi M'ZABI



Le Second Scrutateur  
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA



Le Secrétaire de la séance  
M. Mohsen BOUZID



enregistré à la Recette des Finances  
de: Rue d'Autriche - TUNIS

le 23 AVR 2018  
N° Quittance: 103848502581  
N° d'Enregistrement: 103848502581  
Reçu: cent cinquante dinars  
Le Receveur